

La rectrice de la région académique Grand Est,

Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,

Chancelière des universités,

Vu le décret du n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

ARRETE :

La liste des personnels du second degré et d'éducation admissibles à l'examen au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique, session 2019 comme suit :


NOM D'USAGE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM
AUBERT		Laurent
AUBIN		Nicolas
BAUDONNEL	HEINTZ	Sylvie
BECKER		Aurélien
BIANCO	SCHLESSER	Sophie-Anne
BILLON		Pascal
BILTHAUER		Hugues
BIZE		Lorane
BURGER		Jean-Bernard
CHOUCHANE	OUADI	Ibtissam
DE BAUDRY D'ASSON		Xavier
DI-GENOVA		Sylvain
DOBROUNIG CLAUDE	DOBROUNIG	Julia
FERSING		Raphaël
FISCHER COTE		Léo
FLEURET		Laurence
FONTINHA		Nathalie
HASS	TIGREAT	Nolwenn
HEMMER		Mélissa

NOM D'USAGE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM
HOFFMANN	MARCHAL	Fabienne
HURPEAU	SAVALI	Béatrice
JANIN		Myriam
KAZMIERCZAK		David
KIRCH VIVIER	KIRCH	Christine
LAMBERT LOUIS	LAMBERT	Claire
LANZEROTI		Adriano
LANZEROTI	ROSSI	Sandrine
LE-MASLE	OBERLE	Marie
PEREAUX	JAEGER	Valérie
PEREIRA		José
PERRIN		Sophie
PERRIN GANIER	GANIER	Corinne
RENAULD		Laurianne
RICHARD		Sabrina
ROBERT	FIAUX	Angeline
ROBERT	BOGARD	Aurore
SAUM		Jean Marc

Nancy, le 07 février 2019

Florence ROBINE

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie


François BOHN